



Toutes et tous mobilisé·es pour une retraite à 60 ans !

Refusons le projet Macron !

La réforme des retraites fait son grand retour sur le devant de la scène politique. La réforme systémique de 2019 est oubliée, on ne parle plus d'égalité de traitement avec un système par points, argument du 1^{er} mandat de Macron.

Les annonces d'E Borne reviennent à la bonne vieille méthode de la réforme paramétrique : recul de l'âge de départ et accélération de la réforme Touraine sur l'allongement de la durée de cotisation. Et bien sûr, projet de détruire les régimes spéciaux.

Le gouvernement prétend que c'est nécessaire pour renflouer les caisses de l'État. Pourtant le Conseil d'Orientation des Retraites réaffirme que ce n'est pas nécessaire d'avoir cette réforme. En 2022 le régime est excédentaire !

Une réforme ni juste, ni équilibrée !

L'ensemble des salarié·es vont devoir travailler plus longtemps :

⇒ L'âge d'ouverture des droits sera augmenté de quatre mois chaque année à partir de la génération 1961. Il ne sera plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux né·es après 1968.

⇒ Il faudra un trimestre de cotisation de plus chaque année pour avoir une carrière complète.

⇒ Les 43 annuités de cotisation s'appliqueront dès la génération 1963.

⇒ Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seront reportés d'au moins deux ans.

⇒ La décote reste en vigueur jusqu'à l'âge de 67 ans.

Cette réforme va encore faire chuter le niveau des pensions. Seuls 35 % des 60-65 ans sont encore en emploi. Avec la réforme, encore plus de salarié·es seront contraint·es de partir avec une carrière incomplète et après des années de précarité, notamment les femmes. La réforme va donc encore accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes !



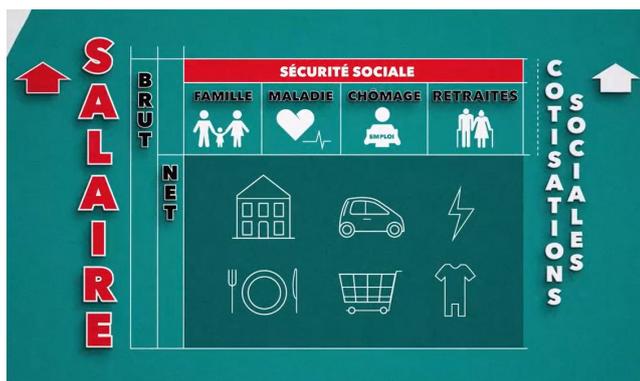
Quid de la retraite minimale à 1200 € ?

La revalorisation du minimum retraite à 85 % du Smic (1 200 euros) est prévue par la loi depuis... 2003 ! Le gouvernement met donc enfin en œuvre une mesure déjà prévue, en oubliant de préciser que ce sera conditionné au fait d'avoir une carrière complète, sachant que le nombre d'annuités de cotisations va augmenter. Pour les 80 % des retraité·es qui ont une pension de moins de 1 000 euros sans avoir de carrière complète, majoritairement des femmes, cette mesure ne changera rien !

Grand gagnant : le patronat !

La hausse des cotisations sociales patronales « retraite » sera compensée intégralement par la baisse de cotisations pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le MEDEF salue d'ailleurs les décisions « responsables et efficaces » du gouvernement.

Pour la CGT un autre projet de société est possible !



Les retraites sont reversées aux travailleur·ses qui ont cotisé durant leur vie. Cela fait partie des cotisations sociales que le patronat aime à appeler des « charges ». C'est du salaire qui est socialisé pour faire fonctionner les quatre branches de la Sécurité sociale : famille, maladie, chômage et retraites.

Il est important de faire la différence entre le salaire brut et le salaire net. Net pour assurer les fins de mois, brut pour financer les aléas de toute une vie. **Plus le salaire est élevé, plus les cotisations le sont aussi.**

Il y a donc d'autres leviers que ceux proposés par le gouvernement pour augmenter les recettes du régime des retraites. Même si on part du principe qu'il faut trouver 12 milliards d'euros à horizon 2032 (ce qui n'est en rien certain), on peut financer la retraite à 60 ans par les biais suivants :

- ⇒ L'égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes pour mettre fin aux 28 % d'écart de salaire en défaveur des femmes, ce qui rapporterait 6 milliards.
- ⇒ L'augmentation du SMIC à 2000 € brut et l'augmentation généralisée des salaires dont le dégel du point d'indice.
- ⇒ La remise en place de l'échelle mobile des salaires.
- ⇒ La diminution du temps de travail à 32h payées 35h pour créer des emplois.
- ⇒ La fin des exonérations des cotisations sociales patronales (75 milliards d'euros).
- ⇒ La mise à contributions des dividendes et des revenus financiers des entreprises. Pour rappel, en 2022, les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont touché 80 milliards, un sommet jamais atteint.
- ⇒ L'augmentation des cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros.

L'ensemble de ces mesures, véritable choix de société, permettrait à la Sécu d'être excédentaire et donc de revenir à un système de retraite où chacun·e pourrait partir à 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles) avec une retraite à taux plein se basant sur les salaires des 6 meilleurs mois et après 37,5 années de cotisation prenant en compte des années d'études et de formation.



La FERC CGT appelle les travailleurs et travailleuses de l'ensemble de ses champs à se mobiliser par la grève et à participer à l'ensemble des manifestations qui auront lieu partout en France pour contrer le projet de loi rétrograde sur les retraites Macron/Borne.

Pour une société émancipatrice et porteuse de progrès social, un autre projet est possible !